

Procès-verbal du conseil municipal du 7 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept septembre à vingt heures, le Conseil municipal de Bresse Vallons, dûment convoqué, s'est réuni à l'ESCALE, située sur la Commune déléguée de Cras-sur-Reyssouze. La séance est ouverte sous la présidence de Mme Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Maire de Bresse Vallons.

Date de la convocation : 2 septembre 2022.

Présents : Mmes Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Christelle VIVERGE ; M. Sébastien JEANSON ; Mme Régine LOSSEROY ; MM. Philippe BEREZIAT, Jean-Pierre PICHOD, Pierre MICHELARD, Gilles PERDRIX, Alain MOTTET, Pascal RAFFIN ; Mme Claire DOUCET ; M. Guillaume RIGOLLET ; Mmes Anne-Laure BONNAIRE, Isabelle PERRET, Aurélie DENIAU, Marie-Eve SOUPE, Florence MEUNIER.

Excusé ayant donné procuration : Laurence MAITREPIERRE donne procuration à Christelle VIVERGE.

Absents excusés : Michel BELLATON, Raphaël BERNARD, Julie SUBTIL.

Secrétaire de séance : Florence MEUNIER.

Nombre de membres : en exercice : 21 - Présents : 17 - Représentés : 1 - Votants : 18

OBJET : conventions et avenant pour la gestion des services mutualisés France Services et conseil numérique

Mme Christelle Viverge, Adjointe en charge de l'administration générale et des ressources humaines, expose :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver deux conventions et un avenant pour parfaire la structuration administrative de la France Services et du Conseil numérique.

La convention entre la Préfecture de l'Ain, les communes de Montrevel-en-Bresse et Bresse Vallons et les partenaires France Services pour la mise en œuvre de la France Services permet de définir les modalités d'organisation et de gestion de la France Services Bresse, à travers des temps de rencontre, des objectifs partagés, des transferts d'informations...

Au regard de la spécificité de la France Services Bresse, multi-sites et pleinement dédiée au service, une signature officielle de la convention aura lieu en préfecture le jeudi 13 octobre 2022. 4 conventions seront signées : FS de Bourg-en-Bresse ; FS Côtière et Plateau à St-Maurice-de-Beynost ; FS multi-sites Bresse-Vallons et Montrevel-en-Bresse ; FS Dombes Saône Vallée à Trévoux.

La convention entre les communes de Montrevel-en-Bresse, Bresse Vallons et Marboz pour la gestion du Conseil numérique est analogue à la convention réalisée entre la commune de Montrevel-en-Bresse et celle de Bresse Vallons pour la France Services lors du Conseil municipal de septembre 2021. Elle définit, outre les objectifs communs et les relations entre les communes, les modalités de financement de la France Services. Ainsi la commune de Bresse Vallons remboursera l'intégralité de la rémunération du Conseiller numérique à Grand Bourg Agglomération, employeur, prendra à sa charge les équipements informatiques et encaissera la subvention de l'État.

Les communes de Montrevel-en-Bresse et Marboz rembourseront ces frais à Bresse Vallons au prorata du temps de travail sur les communes et une fois déduite la part de subvention correspondante (40%).

La convention permet par ailleurs de définir les modalités de calcul de la facturation d'une prestation de Conseil numérique à une collectivité demandeuse.

L'avenant à la convention de co-portage France Services entre les communes de Montrevel-en-Bresse et Bresse Vallons permet de définir la gestion des flux financiers selon les mêmes modalités que pour le Conseil numérique, à ceci près que la commune de Montrevel-en-Bresse prend à sa charge les dépenses, encaisse les recettes et perçoit le reste à charge de la commune de Bresse Vallons.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0
UNANIMITÉ des suffrages exprimés

- ✚ **APPROUVE** les deux conventions et l'avenant ci-joints,
- ✚ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les conventions et toutes pièces nécessaires.

OBJET : Adhésion au groupement de commandes d'audits énergétiques porté par le SIEA

M. Philippe BEREZIAT, Adjoint en charge des travaux et patrimoine expose :

La rénovation du parc bâti, couplé aux installations d'énergies renouvelables, est un pilier de la transition énergétique et concerne tous les bâtiments publics.

Le Syndicat Intercommunal d'énergie et de communication de l'Ain (SIEA) souhaite apporter une réponse opérationnelle afin de faciliter la réalisation d'études énergétiques permettant aux membres d'atteindre leurs objectifs de réduction de consommation d'énergie, notamment ceux inscrits dans le cadre des Plans Climats Air Energie Territoire (PCAET), ou pour donner suite à la mise en place du décret « éco-énergie tertiaire ».

En effet, entré en application en octobre 2019, le décret « éco-énergie tertiaire » impose une réduction de la consommation énergétique pour les bâtiments de plus de 1 000m² des secteurs privé et public à usage tertiaire. Un audit énergétique est un préalable nécessaire pour s'assurer que les objectifs de réduction de la consommation d'énergie à horizon 2030, 2040 et 2050 seront atteints.

Dans ce contexte, le SIEA propose l'adhésion à un groupement de commandes pour l'élaboration d'audits énergétiques pour les bâtiments publics de notre commune. Le regroupement des pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, commandeurs d'audit, sous la forme d'un groupement de commandes, tel que prévu par les Articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique, est un outil qui permet d'effectuer plus efficacement et de manière mutualisée les opérations de mise en concurrence.

Le groupement est ouvert aux communes, aux EPCI, aux établissements publics du Département de l'Ain et aux personnes morales de droit privé sous réserve des conditions fixées par l'article L2113-6 du Code de la commande publique.

Le coordonnateur du groupement sera le SIEA. Il sera chargé d'organiser, dans le respect du droit des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier les accords-cadres et marchés subséquents qu'il conclut ainsi que les avenants éventuels. Les membres du groupement s'assureront de leur bonne exécution pour ce qui les concerne.

La Commission d'Appel d'Offre (CAO) du groupement sera celle du SIEA, coordonnateur du groupement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

UNANIMITÉ des suffrages exprimés

- ✚ **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation d'audits énergétiques, annexée à la présente délibération.
- ✚ **AUTORISE** l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour la réalisation d'audits énergétiques.
- ✚ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires.
- ✚ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à désigner les bâtiments que la commune souhaite intégrer au groupement pour la réalisation d'audits énergétiques soit :
 - L'ensemble groupe scolaire – mairie de la commune déléguée de Cras sur Reyssouze,
 - L'ensemble groupe scolaire-garderie-restaurant-scolaire de la commune déléguée d'Etrez,
- ✚ **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune.

Le Maire,
Virginie GRIGNOLA-BERNARD



Le Secrétaire de séance
Florence MEUNIER

